

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE,
SECONDAIRE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

ARRETE INTERMINISTERIEL N° _____/MFPTRA/ MEPSFP

portant ouverture d'un concours national de recrutement d'enseignants fonctionnaires régionaux
du secondaire pour le compte du Ministère des Enseignements Primaire,
Secondaire et de la Formation Professionnelle

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

ET

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Vu la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013, portant statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu le décret n° 2015-120/PR du 14 décembre 2015, portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2015-038/PR du 05 juin 2015 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2015-041/PR du 28 juin 2015 portant composition du Gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

ARRETEMENT :

Article 1er : Un concours national de recrutement d'enseignants fonctionnaires pour le secondaire général est ouvert pour le compte du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle le **vendredi 16 décembre 2016**, conformément aux besoins spécifiques identifiés dans chaque région éducative du pays (voir annexes).

I - CONDITIONS A REMPLIR

Article 2 : Le concours est organisé à l'intention des togolais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

A- 1^{er} cycle du secondaire

- être âgé de 18 ans au moins et de 40 ans au plus à la date du concours ;
- être titulaire d'une licence en lettres modernes, anglais, histoire, géographie, mathématiques, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre ;
- être titulaire du BAC 2 et du CAP- CEG pour les enseignants volontaires ;
- être titulaire du certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et des sports (CAPEPS) pour l'éducation physique et sportive.

B – 2nd cycle du secondaire

- être âgé de 18 ans au moins et de 40 ans au plus à la date du concours ;
- être titulaire d'une maîtrise ou d'un master en lettres modernes, anglais, allemand, histoire, géographie, philosophie, mathématiques, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre ;
- être titulaire d'une licence en espagnol ou en allemand ;
- être titulaire du certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et des sports (CAPEPS) pour l'éducation physique et sportive.

II – EPREUVES

Article 3 : Les candidats doivent composer dans les épreuves suivantes :

A -1^{er} cycle du secondaire

- une épreuve commune de culture générale (toutes options confondues), durée 1 heure, coefficient 1 ;
- une épreuve de spécialité (lettres modernes, anglais, histoire-géographie, mathématiques, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre, éducation physique et sportive), durée 3 heures, coefficient 3.

B – 2nd cycle du secondaire

- une épreuve commune de culture générale (toutes options confondues), durée 1 heure, coefficient 1 ;
- une épreuve de spécialité (lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, histoire-géographie, philosophie, mathématiques, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre, éducation physique et sportive), durée 3 heures, coefficient 3.

III - DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces ci-après, adressées à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative :

1. une demande manuscrite signée du candidat et timbrée à 500F (timbre fiscal) indiquant la région choisie, le centre d'écrit et la spécialité ;
2. une copie certifiée conforme timbrée de l'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
3. une copie certifiée conforme timbrée du certificat de nationalité togolaise ;
4. un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
5. un certificat médical datant de moins de trois (3) mois attestant que le candidat est apte à exercer la profession enseignante ;
6. un curriculum vitae ;
7. une copie certifiée conforme timbrée du ou des diplômes ;
8. une attestation de service délivrée par l'inspecteur de tutelle pour les enseignants volontaires ;
9. une quittance de 5000 F attestant le paiement des droits d'inscription.

Article 5 : Les dossiers de candidature sont déposés après acquittement des droits d'inscription, dans les Directions Régionales de l'Education à Lomé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong à partir du **vendredi 16 décembre 2016**.

Article 6: La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **mardi 03 janvier 2017 à 17heures 00**.

IV – POSTES OUVERTS AU CONCOURS

Article 7 : Le nombre de postes ouverts au concours est de **1.000** répartis comme suit:

- 1^{er} cycle du secondaire : **650**
- 2^{ème} cycle du secondaire : **350**

La répartition des postes ouverts au concours par région d'éducation et par niveau d'enseignement figure aux annexes 1 et 2.

V – DATE ET LIEUX DU CONCOURS

Article 8 : La date du concours est fixée au **jeudi 12 janvier 2017**.

Article 9 : Les épreuves se dérouleront dans les centres d'écrit ci-après :

- Dapaong : Lycée Nassable ;
- Kara : Lycée Kara ;
- Sokodé : Lycée Moderne de Sokodé ;
- Atakpamé : Lycée d'Atakpamé ;
- Tsévié : Lycée Tsévié Ville I ;
- Lomé : Lycée Tokoin.

Article 10 : Les candidats, au moment du dépôt de leur dossier de candidature, indiquent la région dans laquelle ils souhaitent servir.

Toutefois, les candidats peuvent composer dans l'un des centres d'écrit qui n'est pas nécessairement celui de la région choisie pour servir.

Article 11 : L'appel des candidats aura lieu à 7 heures 00.

L'accès à la salle d'examen est subordonné à la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Aucune autre carte ne sera acceptée.

Article 12 : Les candidats retenus à l'issue du concours serviront principalement dans les régions qu'ils ont choisies au moment du concours.

Ils sont tenus de rejoindre sans délai leurs postes d'affectation, faute de quoi, ils seront considérés comme démissionnaires et remplacés.

Article 13: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le

Le Ministre des Enseignements Primaire,
Secondaire et de la Formation Professionnelle

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Réforme Administrative

Prof. Komi Paalamwé TCHAKPELE

Gilbert B. BAWARA

AMPLIATION :

PR (Compte rendu)	1
PM (Compte rendu)	1
MFPTRA	2
MEPSFP	10
MEF	1
BECP/MFPTRA	10
DRE/MEPSFP	6
DB/MEF	1
DF/MEF	3
CF/MEF	1
JORT	1

Pour ampliation,
Le Secrétaire Général

Atissim ASSIH

ANNEXES

ANNEXE 1 : Répartition des enseignants à recruter par région et par discipline au 1^{er} cycle du secondaire

Disciplines DRE	FR	ANG	HG-ECM	Math	SP	SVT	EPS	Total
GOLFE/LOME	20	9	8	15	10	12	6	80
MARITIME	26	18	10	19	13	16	20	122
PLATEAUX	40	23	13	25	11	22	36	170
CENTRALE	23	10	5	13	7	12	20	90
KARA	19	11	5	18	20	12	15	100
SAVANES	22	16	6	13	15	7	9	88
TOTAL	150	87	47	103	76	81	106	650

Légende

Fr :	Français
Ang :	Anglais
HG-ECM :	Histoire/Géographie - Education Civique et Morale
Maths :	Mathématiques
SP :	Sciences Physiques
SVT :	Sciences de la Vie et de la Terre
EPS :	Education Physique et Sportive

ANNEXE 2: Répartition des enseignants à recruter par région et par discipline au 2^e cycle du secondaire

Disciplines DRE	Ph	Fr	Ang	All	Esp	HG-ECM	Math	SP	SVT	EPS	Total
GOLFE/LOME	3	6	6	3	2	8	11	8	3	3	50
MARITIME	5	12	9	4	4	7	12	9	8	5	70
PLATEAUX	6	15	9	4	0	11	15	14	11	6	85
CENTRALE	2	5	2	2	1	5	7	5	6	2	35
KARA	6	10	6	5	2	6	13	11	6	6	65
SAVANES	3	6	10	1	1	6	9	6	3	3	45
TOTAL	25	54	42	19	10	43	67	52	37	25	350

Légende

Ph	Philosophie
Fr	Français
Ang	Anglais
All	Allemand
Esp	Espagnol
HG/ECM	Histoire - Géographie/Education Civique et Morale
Maths	Mathématiques
SP	Sciences Physiques
SVT	Sciences de la Vie et de la Terre
EPS	Education Physique et Sportive